

Procès-verbal de la Assemblée primaire du lundi, 16 décembre 2013 Séance N° 2

de 20h00 à 22h50
à la salle bourgeoisiale

Président: M. Eric Kamerzin
Vice-Président : M. Jean-Michel Mayor

Présents: M. Hervé von Dach
M. Martial Kamerzin
M. Bruno Pellaud

Excusé(s): M. Michel Martenet, Secrétaire Communal

Absent(s):

Preneur du PV: Mme Marie-Eve Revey, en remplacement du Secrétaire Communal

54 citoyennes et citoyens sont présents

0. Ouverture de l'Assemblée primaire

Le Président

- Ouvre l'Assemblée primaire
- Salue et remercie l'Assemblée primaire pour sa participation
- Rappelle que l'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux, par affichage et par circulaire adressée à tous les ménages ainsi que par insertion dans le site Icogne.ch.
- Donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté tel que présenté

Une minute de silence est observée en mémoire de Marcelin Bagnoud décédé depuis la dernière Assemblée.

M. Jean-Louis Praplan demande de rajouter, en point 5 de l'ordre du jour, les points suivants :

- 1) Rapport des Conseillers : il a été demandé, lors de la dernière Assemblée, qu'il serait intéressant de maintenir ce point à toutes les Assemblées ;
- 2) Maison d'Adrien : les citoyens ont le droit à l'information ;
- 3) Congélateur abattoir : les citoyens ont le droit à l'information ;
- 4) Le Home Christ Roi.

Le Président répond que l'ordre du jour ne peut pas être modifié à ce jour mais que ces points seront traités dans les divers.

1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée du 24 juin 2013 a été publié sur le site Icogne.ch. Il n'en est pas fait lecture.

M. Gaston Bagnoud souhaite que le Président autorise le secrétaire à rajouter les remarques qui ont été formulées lors de la dernière assemblée concernant le procès-verbal du 25 février 2013 qui sont transmises à la secrétaire du jour par le concerné:

Local d'archives

Quel est le coût de ces travaux et quelle est la participation de la Municipalité et de la Bourgeoisie ?

Zone artisanale

Il n'était pas question de confondre la modification du PAZ/PAD. La question était d'inviter le Conseil à bien vouloir entreprendre une démarche auprès de l'Etat du Valais au vu de la construction de l'enrochement du « Batup » et du torrent de la « lituenda ». Quelle est la situation actuelle ?

Centre du village

Il s'agissait de deux choses différentes :

1. Le Congélateur abattoir ;
2. Le milieu du village.

On ne peut pas mettre en parallèle deux projets différents. L'important était de définir l'ensemble en prenant en considération les parcelles 267, 293, 294, 411, 412, 298, 326 et 377.

Réseau d'éclairage thermique et chauffage à distance

Il s'agissait du réseau d'Icogne et non d'Ycoor.

Fusion

La question ne concernait pas le canton mais bien la Commune d'Icogne.

L'Assemblée primaire décide de refuser le procès-verbal tel que rédigé par le secrétaire M. Michel Martenet par :

Oui : 7

Non : 33

Abstentions : 3

2. Nomination des Scrutateurs

Le Président nomme MM Christophe Besse et Pierre Roggwiller, Scrutateurs

3. Rapport du Président

Le Président donne lecture de son rapport qui n'appelle pas de commentaire de la part de l'Assemblée primaire.

4. Présentation de la planification financière 2015/2018

Le Président présente la planification financière 2015/2018 qui n'appelle pas de commentaire de la part de l'Assemblée primaire.

5. Lecture du Budget 2014 de la Municipalité

La lecture détaillée du budget n'étant pas demandée, le Président donne lecture des principaux chiffres du budget 2014 approuvé par le Conseil en séance du 12 novembre 2013.

M. Gaston Bagnoud intervient en formulant les questions et remarques suivantes :

1. Aide à l'investissement Bourgeoisie : avant d'accepter une aide à l'investissement pour le café d'Icogne il est demandé :
 - a) que le droit de passage de la conduite d'eau Icogne Energie SA soit réglé,
 - b) que, dans la cadre de la construction du congélateur abattoir (Municipalité) et bureaux (bourgeoisie), la répartition entre les deux entités soit définie ;
 - c) que dans le cadre de la déchetterie la répartition entre les deux entités soit définie car il y a aussi conflit entre la Municipalité qui finance et la Bourgeoisie qui est propriétaire.
 - Le Président répond que le café d'Icogne est le dernier établissement public ouvert au village et, par conséquent, c'est un geste important de la commune pour maintenir l'ouverture de ce restaurant qui joue un véritable rôle social à Icogne.
2. Restructuration du congélateur abattoir : dans le cadre de la restructuration du congélateur abattoir il y des interférences qui ne sont pas réglées entre les montants qui sont payés par la bourgeoisie et ceux par la municipalité.
3. Plaquette de M. Maurice Nanchen : il est demandé d'intégrer dans la plaquette la Maison du Tsamplan qui a une importance dans l'histoire de la Commune d'Icogne.
4. Home Foyer le Christ Roi : il est souligné que l'article paru dans le nouvelliste de ce jour sur la participation de la Commune de Chermignon pour un montant de Ch. 750'000.— au Home Foyer le Christ Roi amène des inquiétudes. Si ce montant est public cela signifie que des accords ont été conclus sans l'avis des citoyens.
5. Maison d'Adrien : A quel stade se trouve ce dossier ? Le Conseil a-t-il acheté ces parcelles et si oui quel accord y a-t-il eu avec le vendeur ? Ya-t-il un intérêt du Conseil d'acheter une seule parcelle ? Si oui, agir en divisant ces deux achats c'est enfreindre les droits.
6. Bassin : Qui est propriétaire du bassin ?
7. Frais d'acte, frais contentieux : Est-il nécessaire de faire participer un avocat pour une séance qui est dirigée par l'Etat. Ces frais ne sont-ils pas superflus ?
 - Le Président répond que la présence d'un avocat rend très souvent un énorme service à l'administration.
8. Subventions aux abonnements de ski : Un montant est toujours tenu au budget alors que les abonnements sont désormais pris en charge pas CMA pour les jeunes, pourquoi ?

Il est souhaité que le budget soit réexaminé afin d'avoir une gestion transparente car le citoyen doit être mieux informé.

M. Bruno Pellaud prend la parole et affirme que le refus de la modification de l'ordre du jour par l'ajout des points qui ont été proposés en début de séance est inacceptable. Il pense que les points soulevés méritent discussions et qu'ils doivent être traités dans le budget et non pas dans les divers.

Il poursuit que la Maison d'Adrien intéresse tout le monde et se demande où en est le projet à l'heure actuelle. M. Bruno Pellaud demande qu'un rapport précis soit élaboré pour les citoyens.

Concernant le Home Foyer le Christ Roi, il trouve regrettable que la Commune de Chermignon soit au courant alors qu'Icogne n'a aucune information à ce sujet. Il pense que la décision de faire participer d'autres communes est une décision qui doit être prise en Assemblée primaire et pas uniquement par le Conseil de fondation. M. Bruno Pellaud demande un rapport pour l'AP avec les avantages et inconvénients et des chiffres afin de mettre sur pied un groupe de travail. Il est relevé qu'il est le seul conseiller à n'avoir pas participé à la séance intercommunale des Conseil de Lens et d'Icogne à ce sujet.

Le Président répond à M. Bruno Pellaud que les Conseils de Lens et Icogne se sont réunis en séance intercommunale afin de discuter de la façon d'intégrer les trois autres communes. Il précise qu'un investissement de Chf. 8'600'000.— doit être fait et qu'on a besoin des autres communes pour participer à ce nouvel investissement conséquent. Le Président précise aussi qu'aucun accord n'a été reçu de la part des autres communes et que par la suite, si un accord devait être conclu, les Communes de Lens et Icogne devront l'approuver au travers des Assemblées primaires.

Le vice-Président du Conseil de fondation, M. Jacky Bagnoud, précise qu'il ne faut pas oublier que le besoin d'intégrer les autres communes est réel afin d'éviter dans le futur des coûts exorbitants.

M. Jean-Robert Mayor fait une remarque concernant le droit de regard de la Commission bourgeoise sur le budget du café d'Icogne. Le Président précise que le café d'Icogne est mis en location et que les travaux qui doivent être effectués sont décidés en séance par l'ensemble du Conseil communal. Le Conseil n'a pas accès aux comptes privés du café.

M. Olivier Duchoud est étonné qu'il n'y ait pas de facturation pour le droit de passage de la conduite forcée d'Icogne Energie SA. Il demande à la Bourgeoisie d'examiner s'il y a possibilité de demander un droit de passage et si la réponse est positive il faut l'exiger.

M. Bruno Pellaud revient sur la restructuration du congélateur abattoir et précise que la décision des Chf. 300'000.—, qui étaient au budget, est correct car elle est acceptée par l'Assemblée primaire. Il attendait des précisions sur d'autres chiffres qui avaient été avancés en début de construction. M. Bruno Pellaud poursuit qu'en séance le Conseil ne reçoit pas assez d'informations sur l'avancement des travaux. Le vice-Président M. Jean-Michel Mayor précise que le service technique a donné les métrées et les factures payées à ce jour et que tout a été transmis au Conseil pour information et décisions.

Maison d'Adrien

Il est précisé que le dossier est en attente car le Conseil a pris une décision qui dépasse ses compétences. A ce jour, le juriste de la Commune d'Icogne est en discussion avec le vendeur et si le montant négocié devait dépasser les compétences du Conseil, il sera voté lors d'une Assemblée primaire extraordinaire. Car le vrai problème c'est le prix. Un prix raisonnable doit être trouvé car les chiffres entendus sont extravagants.

Au final, ce qui est demandé c'est d'établir un rapport chronologique des faits et des actions effectués entre le promoteur, l'Etat du Valais et tous les intervenants qui sera transmis aux citoyens.

M. Jean-Michel Mayor souligne que le Conseil a bien pris note de la demande des citoyens d'avoir plus de transparence à leur égard.

Proposition est faite que la Commune achète le terrain et que les dommages et intérêts soient assumés par les personnes concernées par les décisions prises.

Il est demandé de faire une étude avec un dossier et des argumentations que le Conseil présentera au vendeur en l'informant du regard de l'Assemblée primaire. Si le vendeur n'entre pas en matière on ne change rien au budget.

M. Gaston Bagnoud estime le prix réel à Chf. 223'000.— environ.

M. Olivier Duchoud demande également qu'une estimation d'une instance neutre soit effectuée si le vendeur rentre en discussion.

6. Approbation du budget 2014

L'Assemblée primaire reste dans l'attente de décisions et d'information pour le budget 2014. Suite aux discussions, le Conseil décide de reporter l'approbation du budget 2014 lors d'une prochaine Assemblée à tenir dans les 60 jours. M. Gaston Bagnoud relève que c'est une sage décision.

7. Prolongation moratoire hôtelier (décision)

Il est demandé à l'Assemblée primaire d'accepter la prolongation de la zone réservée hôtels pour une durée de trois ans maximale dès le 21 janvier 2014 ?

Mme Erika Praplan souligne qu'on veut bien garder les hôtels mais que les infrastructures sont bloquées et demande l'avis du Conseil sur cette prolongation de moratoire.

Le Conseil est favorable à cette prolongation afin de pouvoir donner le maximum de chance au seul hôtel de la Commune d'Icogne et précise que les subventions seront données par la Commune par le biais de la mise en place d'une taxe sur les résidences secondaires.

La prolongation du moratoire est acceptée pas :

Oui : 25

Non : 16

Absentions : 8

8. Divers

Le Président donne la parole à l'Assemblée primaire, M. Gaston Bagnoud s'exprime :

Icogne Energie et ILCM

Il est demandé que les statuts, les comptes et le rapport annuel soient mis à disposition des citoyens pour ces deux sociétés.

Le Président prend note de cette bonne remarque et précise que le résultat des Assemblées d'Icogne Energie se trouve dans les journaux. Pour ILCM Energie SA, la société est encore à ses fonts baptismaux.

Aquamust

Il est demandé que des informations soient mises à disposition des citoyens.

Le Président précise que la Commune d'Icogne a encaissé un montant important pour l'année 2013.

Il précise que les conventions établies sont toujours en vigueur.

Règlement d'organisation

M. Gaston Bagnoud a bien pris note du refus de l'élaboration d'un tel règlement mais se demande pourquoi a-t-on besoin d'un avocat pour cette réponse.

Dépôt de neige au pont du diable

La Commune d'Icogne paie Chf. 0.15 ct/m³ par année pour la location du lac d'Icogne. Il est demandé au Conseil de faire attention de ne pas tout donner gratuitement.

Zone artisanale

Le Conseil devrait encourager par la défiscalisation de 1 à 5 ans ou l'octroi d'une aide aux entreprises

Démission du Conseil Communal de M. Bruno Pellaud

Mme Marie-Claire Combe demande plus d'informations quant à la démission de M. Bruno Pellaud du Conseil communal. M. Bruno Pellaud informe l'Assemblée qu'il est dans l'attente de la décision définitive de l'Etat car il maintient sa décision malgré un premier refus de l'Etat. Si l'Etat n'accepte pas sa démission il continuera à fonctionner comme Conseiller.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h50

Icogne, le 17 décembre 2013

Le Président

Le Secrétaire
Ad hoc

Eric Kamerzin

Marie-Eve Revey